

2009

RAPPORT ANNUEL

2009

PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

09

ASSOCIATION ROMANDE PRO MENTE SANA

MEMBRES DU COMITÉ

M^{me} Gisèle BOSSEL Infirmière en psychiatrie, le Pâquier

M^{me} Isabelle CHATAGNY Psychologue, Genève

M. Jürg GASSMANN

Secrétaire central, avocat, Fondation suisse Pro Mente Sana, Zurich

D^r Gilles GODINAT Médecin psychiatre, Genève

M. Rolf HIMMELBERGER Genève

D^r Georges KLEIN

Médecin chef, Service de psychiatrie et psychothérapie hospitalière adulte, Réseau Santé Valais, Institutions psychiatriques du Valais romand, Monthey

M. Ueli LEUENBERGER Conseiller national, Genève

M^{me} Isabelle MARTIN Genève

MEMBRES DU BUREAU

M^{me} Maria ROTH-BERNASCONI (présidente)

Conseillère nationale, Grand-Lancy

M. Pierre-Alain VUAGNIAUX (trésorier)

Ingénieur EPFZ, consultant, Onex

M^e Nils DE DARDEL Avocat, Chêne-Bougeries

D^r Yasser KHAZAAL

Médecin psychiatre, médecin adjoint HUG, privat-docent, président de la Société suisse de psychiatrie sociale, Genève

IMPRESSUM

Rédaction: Pro Mente Sana Suisse romande

Design: Anull Grafikdesign, Zurich, www.anull.ch

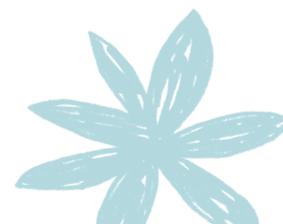
Mise en pages et illustrations: Mattea Gianotti, Zurich, www.matteagianotti.ch

Impression: Imprimerie Médecine&Hygiène, Genève

© Pro Mente Sana Suisse romande; reproduction autorisée avec mention de la source

Ce rapport est disponible sur le site Internet www.promentesana.org.

Dans ce rapport, nous avons renoncé à utiliser le langage épïcène.



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PSYCHIQUES : UN TRAVAIL DE FOND DANS UN MONDE DE «FOUS»

2009 a été une année cruciale pour l'assurance invalidité. Avec d'autres, Pro Mente Sana s'est fortement engagée dans la campagne pour le «oui» au financement additionnel. Un engagement payant, puisque le projet de loi prévoyant un relèvement de la TVA a été accepté le 27 septembre. Ce résultat a permis d'éviter de sombres coupes dans les prestations, qui auraient douloureusement touché un grand nombre de personnes handicapées psychiques. Mais ce n'est que partie remise, car le Conseil fédéral vient d'adopter le message sur le premier train de mesures de la 6^e révision de l'AI. Un projet qui, d'ici 2017, prévoit d'économiser quelque 400 millions de francs. Il est à craindre que ces économies participent au démantèlement des prestations et à un transfert de charges de l'AI vers d'autres assurances sociales. Pro Mente Sana suivra attentivement cette révision et s'engagera pour que les rentes ne puissent être supprimées ou réduites que si les assurés concernés disposent de vraies chances de réinsertion sur le marché du travail.

« Le travail ne peut être une loi sans être un droit. » Empruntée à Victor Hugo, cette phrase résume l'esprit de la brochure *Troubles psychiques et travail salarié*, publiée en 2009. La 5^e révision de l'AI génère cette injustice, elle contraint les personnes qui se voient refuser une rente à (re)prendre le chemin du travail, sans pour autant leur garantir d'en trouver un ni de le conserver. Parmi elles, nombre de personnes souffrant de troubles psychiques dont la réalité, contestée quand il s'agit d'accorder une rente, a de lourdes conséquences sur le marché de l'emploi. Ce guide publié en 2009 les informe sur leurs droits et la manière de les faire valoir.

Pro Mente Sana travaille et travaillera encore avec tous les acteurs concernés à favoriser l'intégration des personnes handicapées dans le monde du travail. Le portail Internet Compasso à l'intention des employeurs, mis en ligne cette année, en est un exemple récent. De même que le colloque sur ce thème, organisé en avril à l'initiative de Pro Mente Sana, conjointement avec la Fédération des entreprises romandes et l'Office AI du canton de Genève. Pro Mente Sana entame également une réflexion concernant la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, qui offre un cadre adéquat pour penser la question de l'intégration des personnes handicapées dans le monde du travail. En effet, bien plus que la Loi fédérale sur l'assurance invalidité, celle-ci

a pour but de «créer les conditions propres à faciliter aux personnes handicapées la participation à la vie en société en les aidant notamment à être autonomes (...) dans l'exercice d'une activité professionnelle» (art. 1). Dissocier en partie la question de l'intégration de la problématique des déficits de l'AI pourrait donner un nouvel élan à cet objectif essentiel.

Pro Mente Sana continue aussi de lutter contre la discrimination et la stigmatisation des personnes handicapées psychiques. A l'instar du canton de Genève, elle a écrit au Conseiller fédéral Didier Burkhalter pour protester contre les affiches publicitaires de l'OFAS placardées dans nos rues fin 2009. Sous prétexte d'épingler les préjugés dont souffrent les personnes handicapées, cette campagne maladroite aura surtout blessé ces dernières, sans modifier la vision que la société a du handicap. Car l'évolution des mentalités est un travail de longue haleine, que Pro Mente Sana accomplit tous les jours, en collaboration avec ses partenaires.

Pro Mente Sana étant subventionnée par les pouvoirs publics, nous continuons à chercher des fonds auprès d'autres cantons. Nous sommes ainsi intervenus auprès du canton de Vaud. Prochaines étapes : les cantons du Valais et de Fribourg. Pour leur travail de recherche de fonds comme pour leur travail de fond, je remercie vivement celles et ceux qui font Pro Mente Sana : les membres du bureau, du comité et de l'équipe professionnelle. Leur engagement est indispensable à la vie de notre association.

Et notre association est, à son tour, indispensable dans un monde de « fous », extrêmement stressant, concurrentiel et normatif. Un monde où les personnes souffrant d'un handicap ou d'une maladie psychique doivent se battre plus que les autres pour occuper la place qui leur revient. Car, comme l'écrivait Alphonse Karr : « Les hommes ne vous trouvent sages que lorsqu'on partage ou qu'on approuve leur folie. » N'est pas toujours « fou » qui l'on croit... A méditer en 2010 !

Maria Roth-Bernasconi, présidente et conseillère nationale.

POLITIQUE SOCIALE ET POLITIQUE DE SANTÉ

LA 6^e RÉVISION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE INVALIDITÉ SOULÈVE DE NOMBREUSES QUESTIONS

En juin 2009, le Conseil fédéral a mis en consultation le premier train de mesures concernant la 6^e révision de la LAI. Ce premier volet prévoit un nouveau mécanisme de financement de l'AI. Le projet de loi a également pour objectif de permettre aux bénéficiaires d'une rente AI de retourner dans le premier marché du travail dans le cadre d'une « révision des rentes axée sur la réadaptation ». Enfin, il prévoit de supprimer les rentes attribuées en raison de troubles somatoformes douloureux.

Suppression de rentes AI

La 6^e révision de la LAI, dans le projet proposé, comporte un certain nombre de nouvelles dispositions qui, dans une direction similaire, font porter cette fois-ci aux bénéficiaires actuels des prestations de l'assurance la lourde tâche d'assainir financièrement cette institution. Alors que la 5^e révision prônait « la réintégration plutôt que la rente », la 6^e révision vise « l'assainissement (de l'assurance) par la réintégration (de l'assuré) » et donc « la réintégration après la rente ». Cette révision se propose d'allouer aux personnes qui touchent déjà une rente des aides leur permettant de se réinsérer professionnellement. En effet, la première partie de la 6^e révision de la LAI fait le pari qu'un grand nombre de rentiers, à l'écart du marché du travail depuis de nombreuses années, pourraient, dès lors qu'ils suivraient des mesures, retrouver un emploi sur le premier marché du travail. Le but de cette révision serait d'améliorer la capacité de gain des bénéficiaires d'une rente de telle sorte qu'une réadaptation devienne possible et que la rente puisse ainsi être réduite ou supprimée. L'objectif de ces mesures est le suivant : diminuer en six ans le nombre total de rentes de 12 500 rentes entières (cette diminution touchera un nombre bien supérieur d'assurés puisqu'il y a également des quarts de rentes, des demi-rentes). Pour Pro Mente Sana, cet objectif est totalement irréaliste. De plus, la suppression de la rente sans contrepartie n'est pas conciliable avec les principes de la sécurité juridique et de la protection de la bonne foi. Les rentes AI ne peuvent être supprimées ou réduites que si l'assuré dispose de réelles chances de réinsertion dans le marché du travail. Enfin, les employeurs qui souhaitent embaucher des assurés handicapés psychiques doivent faire face à différents obstacles. Pro Mente Sana exige l'élaboration d'un concept convaincant de minimisation des risques.

Contribution d'assistance

L'introduction d'une contribution d'assistance améliorera les possibilités dont disposeront les personnes handicapées pour mener une vie autonome et responsable. Le modèle proposé présente toutefois des lacunes si importantes que les malades psychiques en sont pratiquement exclus. Pour cette raison, Pro Mente Sana exige différentes adaptations. Il faut en particulier que les assurés, limités dans l'exercice de leurs droits civils par une mesure de tutelle, puissent aussi bénéficier d'une contribution d'assistance.

La réponse à la procédure de consultation de Pro Mente Sana se trouve sur le site www.promentesana.org.

Oui au financement additionnel : la base d'une AI saine

Le financement additionnel de l'AI a été accepté par le peuple (54,5% de oui) lors des votations du 27 septembre 2009. Par ce vote, la population suisse a montré l'importance qu'elle accorde à une assurance invalidité stable et financièrement solide et au soutien des personnes handicapées. Pro Mente Sana a pris note avec satisfaction et soulagement de ce résultat. Pro Mente Sana s'est jointe à la campagne de l'association Pro IV, qui réunissait soixante-huit organisations suisses de défense des personnes handicapées et ligues de santé, et a lutté pour l'acceptation du projet de loi. Au cours de la campagne sur le financement additionnel de l'AI, personne n'a remis en question le fait que la Suisse a besoin de ces assurances sociales que constituent l'AVS et l'AI. Nos assurances sociales représentent un acquis politique précieux et les personnes handicapées ont impérativement besoin de la solidarité de la société.

LOI SUR LA PRÉVENTION : UNE AVANCÉE SIGNIFICATIVE

Actuellement, la Confédération ne dispose d'aucune compétence dans le domaine de la prévention et de la détection précoce des maladies non transmissibles et des maladies psychiques. Une nouvelle loi, la Loi sur la prévention et la promotion de la santé (LPrév), devra combler cette lacune. Le projet de loi proposé permettrait à la Confédération de prendre des mesures ciblées en matière de promotion de la santé psychique de la population. Fin septembre 2009, le Conseil fédéral a approuvé le message et le projet de loi à l'intention du Parlement. Pro Mente Sana a rejoint l'Alliance pour la santé en Suisse (www.allianzgesundeschweiz.ch) aux côtés de quarante-cinq organisations et s'engagera pour l'acceptation de cette loi.

Troubles psychiques

Il est important que la loi indique explicitement que les efforts de prévention porteront également sur la santé psychique. Il s'agit là d'un objectif crucial dont il faut désormais convaincre le Parlement. En effet, les maladies psychiques sont extrêmement fréquentes. Environ la moitié de la population suisse souffre au moins une fois dans sa vie de troubles psychiques. Les dépressions unipolaires occupent la première place de la liste des dix maladies les plus importantes établie par l'Organisation mondiale de la santé. Les troubles d'anxiété et les dépendances aux substances sont aussi très fréquents.

Rapport national sur la santé

Le rapport national sur la santé 2008 publié par l'Observatoire suisse de la santé montre que les troubles psychiques apparaissent souvent tôt dans la vie et qu'une évolution à long terme n'est pas rare. Leurs conséquences individuelles, sociales et économiques sont considérables, comme le montre le recours important aux offres de soins psychiatriques et la forte augmentation des rentes AI pour raisons psychiques. Le rapport met aussi clairement en évidence que l'attention, le soutien et la sécurité durant l'enfance et l'adolescence jouent un rôle déterminant pour la santé psychosociale tout au long de l'existence. Les efforts de prévention devront donc porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes.

COMPASSO – LE PORTAIL D'INFORMATION CONSACRÉ À LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE

Le portail d'information www.compasso.ch a été mis en ligne en juin 2009. Il informe les employeurs de manière détaillée et ciblée sur tout ce qui touche l'insertion professionnelle des personnes atteintes dans leur santé. Ce portail soutient les efforts de l'AI et d'autres assureurs publics et privés visant à encourager de manière ciblée la réadaptation professionnelle des personnes handicapées.

Association

Le portail d'information est né à l'initiative des organisations de défense des personnes handicapées Pro Mente Sana et Intégration Handicap. Il est aujourd'hui géré par l'association Insertion professionnelle – le portail d'information de l'employeur, fondée en avril 2009. L'association est soutenue par l'Union patronale suisse, des institutions d'assurance, par deux organisations de défense des personnes handicapées ainsi que par l'AI. Différents sponsors publics et privés ont participé à la réalisation du portail.

Indications pratiques

Le portail fournit aux employeurs des indications sur les différentes situations qu'ils peuvent rencontrer dans leur entreprise, met à leur disposition des outils, et leur propose des informations sur les principaux programmes de soutien ainsi que des adresses de contact. Le site informe également sur les différentes causes pouvant être à l'origine d'un handicap et décrit les principales formes de handicaps et de maladies. Régulièrement mise à jour, la rubrique « Actualités » offre aux employeurs des informations sur le thème de la réadaptation professionnelle.

Des exemples de cas provenant de toute la Suisse montrent comment des personnes, différemment atteintes dans leur santé, ont réussi leur réinsertion professionnelle.

CONSEIL JURIDIQUE

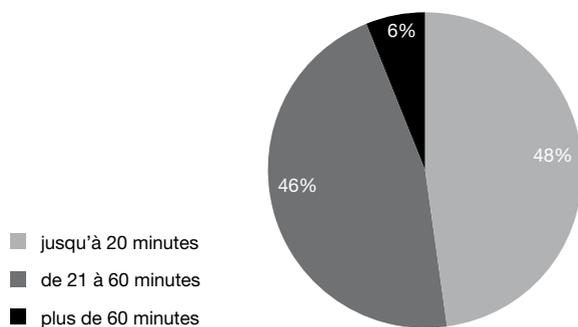
Le service de conseil juridique de Pro Mente Sana a pour mission d'offrir aux consultants de Suisse romande une analyse juridique de leur situation, d'examiner leurs moyens d'action et de les orienter vers d'autres services si le suivi d'un dossier s'avère nécessaire. Il traite de questions relatives à l'hospitalisation, aux traitements, aux assurances sociales, au droit du travail et de la famille, etc. Il s'occupe de tout problème juridique en lien avec la maladie et le handicap psychiques.

Durant l'année 2009, le conseil juridique a été sollicité à 431 reprises.

Nombre d'appels en 2009: 431

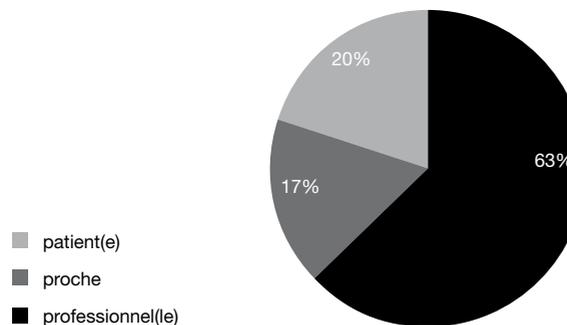
Durée des conseils :

Jusqu'à 20 minutes	206	47,8%
De 21 à 60 minutes	197	45,7%
Plus de 60 minutes	28	6,5%



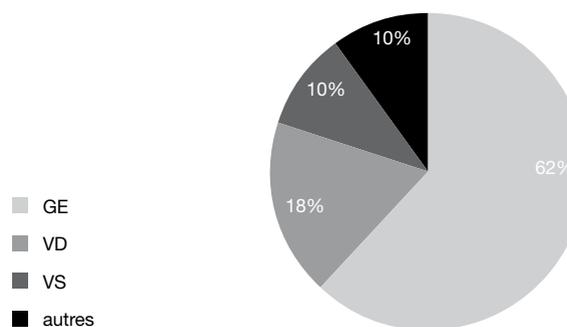
Statut du/de La consultant(e) :

Inconnu	Patient(e)	Proche	Professionnel(le)
1	273	71	86
0,2%	63,3%	16,5%	20%



Provenance de l'appel par cantons :

BE	FR	GE	JU	NE	VD	VS	Indéterminé
9	15	270	3	6	78	41	9
2,1%	3,5%	62,6%	0,7%	1,4%	18,1%	9,5%	2,1%



Un exemple :

Un homme, ayant dépassé la cinquantaine, travaillait pour une collectivité publique comme expert scientifique. En sus du travail pour lequel il avait été embauché, il effectua des traductions pour son employeur. A la suite de restructurations internes, il fut affecté à des tâches pour lesquelles il était mal armé et subit des pressions de sa hiérarchie. Il en conçut un désespoir qui le rendit incapable de travailler durant plusieurs mois après lesquels il reprit son activité professionnelle à 50%. Le médecin conseil de l'employeur l'enjoignit toutefois à déposer une demande auprès de l'assurance invalidité, estimant qu'il ne retrouverait jamais plus sa pleine capacité de travail. Parallèlement, et dès sa reprise à 50%, son supérieur hiérarchique lui reprocha constamment des prestations insuffisantes. Ces tensions entraînèrent un nouvel arrêt de travail durant lequel le supérieur hiérarchique tenta de le joindre à son domicile afin de procéder à son évaluation, ce qui ne fit qu'aggraver son anxiété. L'AI recommanda alors que l'employé reprenne un travail dans une autre fonction. La collectivité publique reprit l'employé à l'essai dans la même fonction, sous les ordres du même supérieur hiérarchique. Cette mesure aboutit à un échec de la tentative de réintégration et le contrat fut résilié.

L'AI lui accorda une demi-rente en estimant qu'il pouvait travailler à 50% comme traducteur dans un cadre bienveillant, sans subir de pressions psychiques et sans responsabilités. D'autre part, l'AI lui prédit une récupération de sa capacité de travail moyennant un traitement psychotrope auquel il était tenu de se soumettre au titre de son obligation de diminuer le dommage.

Au vu de ce cas on peut trouver dommage que ce monsieur, affecté dans sa santé psychique et ayant atteint un âge qui rend les recherches d'emploi difficiles, n'ait pas pu être réintégré comme traducteur chez son employeur qui lui avait confié des tâches de traduction auparavant. D'autre part, il ressort de cet exemple que la réintégration n'est pas facile à organiser, même dans les collectivités publiques.

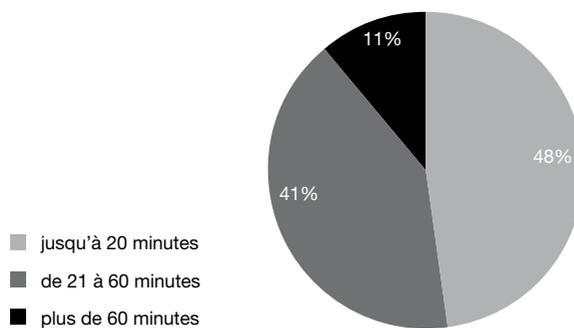
CONSEIL PSYCHOSOCIAL

Le service de conseil psychosocial de Pro Mente Sana a pour mission de donner des informations sur des thèmes concernant la santé mentale et les troubles psychiques. Il doit actualiser les adresses répertoriées dans une base de données informatiques couvrant toute la Suisse romande, en rapport avec des questions de logement, de scolarité, de formation, de travail, de lieux d'activité et d'occupation, de loisirs et vacances, de prises en charge thérapeutiques, des coordonnées de groupes d'entraide et de soutien, etc. Enfin, il est en contact avec les diverses associations existantes dans le but d'apporter la meilleure information possible aux consultants.

Nombre d'appels en 2009 : 278

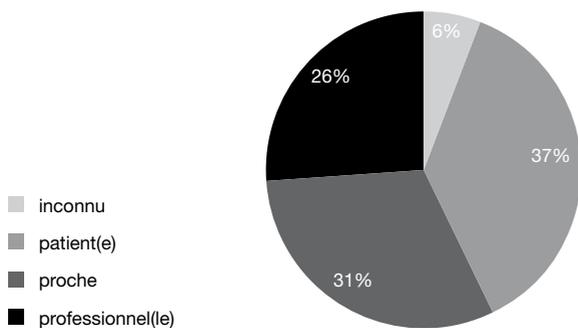
Durée des conseils :

Jusqu'à 20 minutes	135	48,6%
De 21 à 60 minutes	113	40,6%
Plus de 60 minutes	30	10,8%



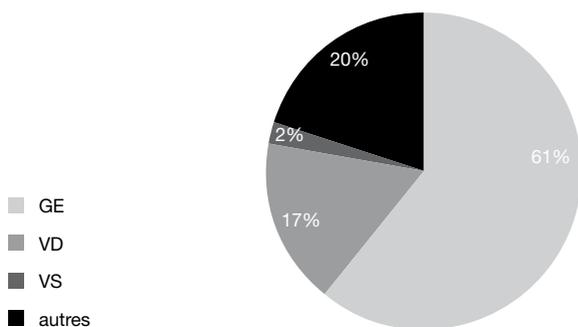
Statut du/de La consultant(e) :

Inconnu	Patient(e)	Proche	Professionnel(le)
18	104	85	71
6,5%	37,4%	30,6%	25,5%



Provenance de l'appel par cantons :

BE	FR	GE	JU	NE	VD	VS	Suisse além.	France	Autres pays	Inconnu
7	8	169	2	3	48	6	2	5	7	21
2,5%	2,9%	60,8%	0,7%	1,1%	17,3%	2,2%	0,7%	1,8%	2,5%	12,1%



Un exemple :

En 2009, le service de conseil psychosocial a été, de nombreuses fois, contacté par des proches de personnes vivant avec une maladie psychique. Ils sont, en effet, souvent inquiets et s'interrogent sur les conditions de vie sociales et matérielles dans lesquelles évolue leur entourage. Il faut alors tenir compte de plusieurs facteurs avant de proposer des pistes de réflexion utiles et adaptées à chaque situation.

Prenons, par exemple, la situation de Jean-Paul. Jean-Paul est âgé d'une trentaine d'années et vit quelque part dans un canton romand. Après un long parcours alternant des hospitalisations en clinique psychiatrique avec des phases de répit, Jean-Paul a enfin trouvé l'accompagnement dont il avait besoin pour voir son état de santé s'améliorer. Il désire maintenant reconquérir son indépendance financière, quitter le giron familial et trouver un logement. Comment doit-il s'y prendre ? Voici la question que se pose sa mère.

Dans un premier temps, nous avons cherché à saisir la situation de Jean-Paul au travers des dires de sa mère : Jean-Paul lui a-t-il décrit un projet particulier ? Quelles démarches a-t-il déjà entreprises ? Est-ce que ces projets sont réalisables à l'heure actuelle ? Que manque-t-il pour les accomplir ?

A partir des réponses, nous avons fourni à sa mère des adresses où son fils pourrait effectuer un bilan de compétences et ainsi cerner les formations éventuelles dont il aurait besoin pour mettre en route ses projets. Nous l'avons également renseignée quant aux aides financières qu'il était possible de solliciter pour franchir les étapes nécessaires à une réinsertion professionnelle.

Puis, nous nous sommes penchés sur les problèmes de logement de Jean-Paul : dans quel type de logement Jean-Paul se voit-il vivre ? En foyer, dans une résidence avec un encadrement adapté ou dans un appartement totalement indépendant ? Nous avons ainsi établi une liste de lieux qui pourraient lui être utiles dans sa recherche.

Au fil de la conversation, sa mère a également exprimé ses propres espoirs et inquiétudes. Nous avons alors donné des informations sur la nature du trouble psychique auquel était confronté son fils. Nous avons parlé de la difficulté des proches à communiquer et à partager avec autrui au sujet de leur vécu. Nous avons réfléchi ensemble aux moyens de rompre le silence et lui avons alors suggéré de prendre contact avec un groupe de soutien et de parole pour les proches.

Quelques semaines plus tard, Jean-Paul a appelé le service de conseil psychosocial de Pro Mente Sana afin de vérifier et d'affiner certaines informations qui lui avaient été transmises par sa mère. Nous avons pu ainsi l'orienter sur les services et les associations existant dans son canton qui pourraient le soutenir dans la réalisation de ses projets.



PUBLICATIONS DE PRO MENTE SANA

PAGES ROMANDES DANS LA REVUE «PRO MENTE SANA AKTUELL»

L'association romande dispose d'une page dans la revue alémanique de la fondation suisse, *Pro Mente Sana aktuell*. Elle y rédige des articles en français sur des sujets qui touchent la Suisse romande. En 2008, quatre articles sont parus.

Le premier article: «A quoi ressemble le CV d'un candidat bipolaire?» portait sur le parcours professionnel d'une personne atteinte de trouble bipolaire et plus particulièrement sur la manière de présenter un curriculum vitae dans cette situation.

Le deuxième article annonçait la parution de la brochure *Troubles psychiques et travail salarié*.

Le troisième article présentait «Blues-out: un projet d'information sur la santé mentale, soutenu par Pro Mente Sana, à l'intention des gays et des lesbiennes.» Blues-out est un programme qui propose des informations, des outils d'autodiagnostic et des conseils pour aider les communautés homosexuelles à faire face aux questions de santé mentale. La première campagne Blues-out est axée sur la dépression et le suicide et se base sur le projet européen «Alliance contre la dépression», l'un des projets prioritaires du Département de l'économie et de la santé (Genève).

Le dernier article de l'année 2009: «Une initiative qui mérite d'être saluée à Genève» présentait Psyfor, une association d'associations de personnes concernées et de proches, soutenue par Pro Mente Sana, qui propose un cours et un film à vocation pédagogique.

LETTRES TRIMESTRIELLES

La Lettre trimestrielle de Pro Mente Sana est adressée à près de 3700 destinataires en 2009 soit une augmentation de près de 50% par rapport à 2005.

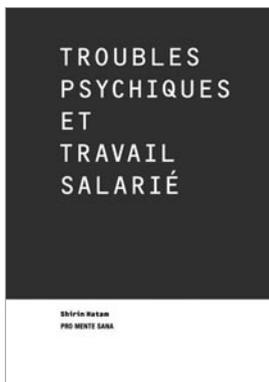
La Lettre trimestrielle n°43 «Ce que nous a inspiré le congrès anniversaire de Pro Mente Sana» évoquait le congrès anniversaire de Pro Mente Sana qui fêtait les trente ans de sa fondation suisse, en collaboration avec la Société suisse de psychiatrie sociale. Le programme titrait: «Pour une psychiatrie en mouvement – Saisir les chances, oser le changement!» Deux journées qui furent consacrées à la notion de rétablissement (recovery). Les travaux ont porté sur l'espoir, en tant que facteur essentiel de toute mise en mouvement, qu'il s'agisse de l'espoir des personnes concernées, de celui de leurs proches ou des soignants et travailleurs sociaux, l'espoir, en tant que force de vie et de changement.

La Lettre trimestrielle n°44 portait sur le projet «Alliance contre la dépression», et sa mise en œuvre dans le canton de Genève. Le projet d'Alliance genevoise contre la dépression, mené par l'actuel Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) y était présenté, de même qu'un exemple concret de mise en œuvre de ce projet, Blues-out, un projet d'information sur la santé mentale à l'intention des gays et des lesbiennes, élaboré par l'association Dialogai et soutenu par Pro Mente Sana.

La Lettre trimestrielle n°45 présentait les arguments en faveur de l'augmentation de la TVA pour l'assurance invalidité, objet soumis en votation populaire le 27 septembre 2009.

La Lettre trimestrielle n°46 résumait le projet de 6^e révision de l'assurance invalidité soumis en consultation: «L'assainissement de l'assurance invalidité par la réintégration de l'assuré» en insistant sur les points très problématiques de celle-ci. L'objectif de réduction des rentes, chiffré d'avance, ne tient pas compte de la difficulté du processus de réadaptation dont la 5^e révision, entrée en vigueur en 2008, n'a pas encore prouvé l'efficacité.

BROCHURES THÉMATIQUES



Collection juridique

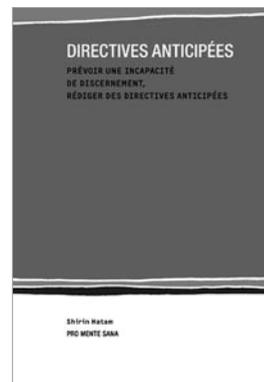
Troubles psychiques et travail salarié

Cette nouvelle brochure de Pro Mente Sana, éditée en 2009 et rédigée par Shirin Hatam, a été conçue sur le mode d'un parcours dans le monde professionnel. Elle aborde différentes situations qui peuvent se présenter pour un salarié atteint dans sa santé psychique: présenter sa candidature à un poste, tomber malade en travaillant, donner son congé, par exemple. Les diverses prestations possibles des assurances sociales, assurance chômage et assurance invalidité sont également envisagées, de même que l'aide sociale, toujours du point de vue de la personne salariée ou de l'assuré. Ce guide, qui n'a pas pour ambition de donner un mode d'emploi exhaustif du droit des travailleurs, des chômeurs, des invalides ou des bénéficiaires de l'aide sociale, met l'accent sur les particularités du travail salarié qu'entrave une santé psychique chancelante et apporte quelques réponses concrètes à une problématique complexe. En raison de son très grand succès, un premier tirage de 3000 exemplaires a été rapidement épuisé, et un second tirage du même nombre a été possible grâce, notamment, à un don de la Fondation Hans Wilsdorf.



Troubles psychiques et conséquences économiques de l'incapacité de discernement

Paru en 2005, ce premier numéro de la collection juridique intitulé *Troubles psychiques et conséquences économiques de l'incapacité de discernement* a également été largement diffusé en 2009.



Directives anticipées – Prévoir une incapacité de discernement, rédiger des directives anticipées

Initialement éditée en 2004, cette brochure rapidement épuisée a été rééditée sous une forme actualisée avec un contenu amélioré, en 2007, et largement diffusée en 2009. Elle est à nouveau épuisée.



Collection psychosociale

Le trouble de la personnalité borderline. Comprendre la maladie et trouver de l'aide

En 2006, la brochure d'Andreas Knuf élaborée par la Fondation suisse Pro Mente Sana et consacrée au trouble de la personnalité borderline a été traduite en français. Ce document a rencontré un large succès en Suisse romande puisqu'il a été diffusé à près de 6000 exemplaires. Il a été réédité en 2008 avec une actualisation des adresses utiles et diffusé en grand nombre en 2009.



Les médicaments psychotropes – Information pour un usage éclairé des psychotropes

Comment agissent les médicaments psychotropes? Que peut-on faire en cas d'effets indésirables? Comment en parler avec son médecin? Comment arrêter les médicaments sans mettre sa santé en danger? C'est à ces questions que se propose de répondre cette publication de Pro Mente Sana imprimée en 2008 et diffusée en 2009.

Cette brochure présente également les différents groupes de médicaments ainsi que leurs effets et décrit la relation de partenariat qui devrait exister entre patient et médecin sur cette question.

GREPSY

La brochure *Troubles psychiques, carnet d'adresses genevois* dont Pro Mente Sana a coordonné la réalisation en 2005, sera rééditée en 2010.

SITE INTERNET

Le site promentesana.org a été revu en 2009. Son design, modifié, est aujourd'hui semblable à celui de la Fondation suisse Pro Mente Sana. Il a reçu près de 30 000 visites en 2009, soit une augmentation de 20% par rapport à 2008.

COLLOQUES ORGANISÉS PAR PRO MENTE SANA

Pro Mente Sana Suisse romande a pris l'initiative d'organiser un colloque sur le thème « Travail et troubles psychiques. 5^e révision de l'assurance invalidité, quel intérêt et quelles ressources pour les entreprises ? », en collaboration avec la Fédération des entreprises romandes, l'Office cantonal de l'assurance invalidité du canton de Genève et HR Genève (association des professionnels en ressources humaines). Cette manifestation avait pour objectif d'informer les employeurs des nouveaux outils que l'assurance invalidité met à leur disposition lorsqu'un de leurs employés est atteint dans sa santé psychique. Ce colloque, qui a eu lieu le 30 avril 2009, s'est déroulé dans les locaux de la Fédération des entreprises romandes à Genève.

Le 19 juin 2009, Pro Mente Sana Suisse romande a collaboré à l'organisation de la journée annuelle de la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale, à Yverdon-les-Bains, en partenariat avec le Centre intercantonal d'information sur les croyances, sur le thème : « Croyances et tabous ». Durant ce colloque, des psychiatres, des anthropologues et des psychologues ont abordé le domaine des croyances qui ouvre un large champ allant du spirituel au placebo en passant par l'ésotérisme et les croyances scientifiques.

PRO MENTE SANA DANS LES MÉDIAS

Par ses interventions, ses prises de positions et ses publications, Pro Mente Sana est devenu une référence en Suisse romande en matière de défense des droits et des intérêts des malades psychiques.

Au sujet des directives anticipées :

- « L'importance de rédiger ses dernières volontés », *Le Matin Dimanche*, 04.01.09.
- « Quel est le rôle du représentant thérapeutique ? », RSR, *On en parle*, 22.10.09.

Au sujet de la brochure « Troubles psychiques et travail salarié » :

- « Troubles psychiques et travail », *Tribune de Genève*, 29.01.09.
- « Shirin Hatam : Troubles psychiques et travail salarié », *agile.ch*, janvier 2009.
- « Que peut-on faire quand la tête va mal ? », *Le Matin Bleu*, 03.02.09.
- « Que peut-on faire quand la tête va mal ? », *lematin.ch*, 03.02.09.
- « L'intégration dans le monde du travail laisse à désirer », *La Liberté*, 16.02.09.
- « Mentir à l'entretien d'embauche », *La Liberté*, 17.02.09.
- « Troubles psychiques et travail salarié », *M-Comédiomagazine*, février 2009.
- « Les droits des salariés atteints psychologiquement », *24 heures*, 19.02.09.
- « Troubles psychiques et travail salarié », *Sit-info*, mars 2009.
- « Les salariés souffrant de troubles psychiques ont aussi des droits », *Tribune de Genève*, 11.03.09.
- « Travail et troubles psychiques », *bonasavoir.ch*, 11.03.09.
- « Un guide pour les actifs atteints de troubles psychiques », *Le Temps*, 13.03.09.
- « Travail et troubles psychiques », *Entreprise romande*, 20.03.09.
- « Le droit des travailleurs atteints de troubles psychiques », *Soins infirmiers*, mai 2009.
- « Santé psychique au travail », *GHI*, 10.06.09.
- « Troubles psychiques et travail salarié », *pharmacieplus*, juillet-août 2009.

Au sujet du Congrès de Pro Mente Sana :

- « Psychiatrie en mouvement. Oser le changement ! », *Diagonales*, mars-avril 2009.

Au sujet de la journée annuelle de la SSPS :

- « Croyances et tabous », *Pulsations*, juin 2009.

Au sujet de la 5^e révision de l'assurance invalidité :

- « L'assurance invalidité offre de nombreux soutiens aux entreprises », *Entreprise romande*, 15.05.09.
- « Comment l'AI aide les PME dont les employés sont en burn-out », *PME Magazine*, mai 2009.

Au sujet du colloque « 5^e révision de l'assurance invalidité. Quel intérêt et quelles ressources pour les entreprises ? » :

- « Quel travail pour les malades ? », *20min.ch*, 20.04.09.
- « Travail et troubles psychiques », *Entreprise romande*, 17.04.09.
- « Travail et troubles psychiques », *Diagonales*, septembre-octobre 2009.

Au sujet de la 6^e révision de l'assurance invalidité :

- « Large front contre la suppression de 12 500 rentes », *Le Nouvelliste*, 16.10.09.
- « Réforme de l'AI : large front contre la suppression de 12 500 rentes », *romandie.com*, 15.10.09.
- « Réforme de l'AI : large front contre la suppression de 12 500 rentes », *swissinfo.ch*, 15.10.09.
- « La suppression de rentes AI indigné la gauche », *L'Agefi*, 16.10.09.
- « Large front contre la suppression des rentes AI », *Le Courrier*, 17.10.09.

Au sujet du site www.compasso.ch :

- « L'assurance invalidité offre de nombreux soutiens aux entreprises », *Entreprise romande*, 15.05.09.
- « Une aide pour les employeurs », *Insieme*, 11.09.09.
- « Désormais accessible en trois langues : le portail d'information sur la réadaptation professionnelle destiné aux employeurs », *Union patronale suisse*, 10.09.09.
- « Compasso.ch, portail d'information destiné aux employeurs est accessible en trois langues », *Employeur Suisse*, 24.09.09.

Au sujet des propositions de modification de la LAMal :

- « Coût de la santé, les médecins dénoncent un « exercice-alibi », hâtif et superficiel », *ATS*, 11.05.09.
- « Les médecins dénoncent un « exercice-alibi », hâtif et superficiel », *20min.ch*, 11.05.09.
- « Certains partis boycottent la conférence sur les coûts de la santé », *bluewin.ch*, *letemps.ch*, *romandie.ch*, 11.05.09.
- « Taxe de consultation : les personnes handicapées seront pénalisées », *proinfirmiss.ch*, 24.05.009.

Divers :

- « Aide financière accordée à des associations », *20minutes.ch*, 20.02.09.
- « Après les Roms, la droite s'en prend aux jeunes », *Le Courrier*, 20.02.09.
- « Maria Roth-Bernasconi, la mouche du coche », *L'Hebdo*, 05.03.09.
- « Journée annuelle de l'OSEO », *Le peuple valaisan*, 22.05.09.
- « Stress au travail : attention, danger », *L'Hebdo*, 13.08.09.
- « Projet AI : un « oui » pour nous tous », *Psychoscope*, 09.09.09.
- « Santé mentale et psychiatrie : rôle et enjeux du réseau genevois d'associations en santé psychique », *Revue médicale suisse*, 16.09.09.
- « Les multiples visages de la schizophrénie », *tsr.ch*, *Temps présent*, 16.10.09.
- « Politique et plaisir », *ATS*, 20.11.09.
- « Jeter des ponts entre le peuple et la politique », *rsr.ch*, 23.11.09.
- « Mesdames les présidentes... », *La Liberté*, 24.11.09.
- « Une personne sur deux souffre de troubles psychiques une fois dans sa vie. Beaucoup ne le savent pas, ou ne veulent pas le savoir », *Spectra*, 30.11.09.
- « Le conseiller fédéral Didier Burkhalter stoppe la campagne de l'OFAS », *proinfirmiss.ch*, 01.12.09.

COURS, CONFÉRENCES ET INTERVENTIONS DE PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

Pro Mente Sana intervient également, par des cours et des conférences, dans diverses institutions, Hautes Ecoles, Universités.

- 20.02.2009: « Droits des patients », Hôpitaux universitaires de Genève, formation complémentaire en psychiatrie communautaire.
- 20.02.2009: « Troubles psychiques et associations: témoignages de personnes concernées », Psyfor, Haute Ecole de travail social, Genève.
- 23.02.2009: « Droits des personnes II », Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 10.03.2009: « Perception de la maladie psychique dans le cadre des révisions actuelles des assurances sociales I », Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 10.03.2009: « Perception de la maladie psychique dans le cadre des révisions actuelles des assurances sociales II », Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 16.03.2009: « Maladie psychique et politique sociale », dans le cadre du programme de spécialisation des soins infirmiers en santé mentale et psychiatriques, Hôpitaux universitaires de Genève.
- 30.03.2009: « Droits des personnes III », Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 30.03.2009: « Perception de la maladie psychique dans le cadre des révisions actuelles des assurances sociales I », Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 30.03.2009: « Perception de la maladie psychique dans le cadre des révisions actuelles des assurances sociales II », Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 07.04.2009: « Droits des personnes IV », entretien avec la Tutrice générale du canton de Vaud, Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 24.04.2009: « Maladie psychique et politique sociale », Haute Ecole de travail social, Genève.
- 24.04.2009: « Troubles psychiques et associations: témoignages de proches », Psyfor, Haute Ecole de travail social, Genève.
- 30.04.2009: « Introduction », colloque « Travail et troubles psychiques », Fédération des entreprises romandes, Genève.
- 04.06.2009: « Pensée critique face aux idées, aux savoirs et à l'action I », Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 12.06.2009: « Troubles psychiques et associations: regards, ressources », Psyfor, formation continue en santé mentale, HUG, Hospice général, Centres d'action sociale et de la santé, Genève.
- 17.06.2009: « Perception de la maladie et du handicap psychiques dans le cadre de la 5^e révision AI », Journée annuelle de l'OSEO Valais: « 5^e révision AI un an après: intégration ou exclusion ? »
- 15.10.2009: « Maladie psychique et politique sociale », HES-SO Valais.
- 15-16.10.2009: « Handicap social et droit social », Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC) à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV, Bordeaux.
- 29.10.2009: « Vision de la 5^e révision de l'AI », Haute Ecole de travail social, Genève.
- 29.10.2009: participation à la table ronde organisée dans le cadre du colloque « Le travail contre la santé ? », Université de Fribourg.
- 19.11.2009: « Droits des patients », Centre universitaire de médecine légale, HUG, CHUV.
- 04.12.2009: « Pensée critique face aux idées, aux savoirs et à l'action II », Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.

DÉFENSE D'INTERÊTS

CHANTIERS LÉGISLATIFS

Pro Mente Sana intervient dans le cadre de procédures de consultation, de prises de position sur des projets de loi, sur des révisions de lois et des rapports officiels. Pro Mente Sana est également consultée en tant qu'experte pour participer à des commissions ou des groupes de travail institués par les autorités et les administrations.

Niveau fédéral

En 2009, Pro Mente Sana a répondu à la procédure de consultation sur le premier train de mesures proposé dans le cadre de la 6^e révision de l'assurance invalidité (6a).

Cette réponse peut être consultée à l'adresse :

<http://www.promentesana.org/upload/application/154-6elaipositionpms.pdf>

En 2009, Pro Mente Sana a pris position dans la consultation sur les directives et recommandations médico-éthiques de l'Académie suisse des sciences médicales sur le thème : « Rédaction de directives anticipées et application dans la pratique médicale quotidienne. »

Le 4 mars 2009, Pro Mente Sana a été auditionnée par la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine sur la question des directives anticipées.

En novembre 2009, Pro Mente Sana a réagi à la campagne de sensibilisation sur le handicap élaborée par l'Office fédéral des assurances sociales par un courrier adressé au Conseiller fédéral, Didier Burkhalter. A la suite de ce courrier et d'autres, la campagne a été arrêtée.

Genève

En 2009, Pro Mente Sana a été auditionnée par la Commission de la santé du parti socialiste genevois sur le thème de la psychiatrie.

Vaud

En 2009, Pro Mente Sana a diffusé, auprès de députés du Grand Conseil, ses commentaires sur le projet de révision de la Loi sur la santé publique (LSP) du 3 septembre 2008 ainsi que sur le projet de révision de la Loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) du 3 septembre 2008.

En 2009, Pro Mente Sana a écrit à toutes les commissions de surveillance des cantons romands, dont la Commission pour l'examen des plaintes de patients du canton de Vaud.

Pro Mente Sana participe depuis 2009, avec plusieurs personnes dont le professeur Jacques Gasser, à la rédaction d'un ouvrage sur les directives anticipées en psychiatrie.

PARTICIPATION À DES COMMISSIONS

Genève

Commission de surveillance des professions de la santé et des droits de patients

Cette commission, instituée par la loi sanitaire genevoise, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2006, a notamment pour but de veiller à la régularité des PLAFAs (privation de liberté à des fins d'assistance) dans le canton et de servir d'instance de recours contre les internements injustifiés. Elle comprend désormais deux représentants d'organisations se vouant statutairement à la défense des droits des patients. Pro Mente Sana, Forum Santé, la Fédération romande des consommateurs, Psychex et ATB&D ont été sollicités pour désigner des représentants. Ce sont ainsi deux titulaires et deux suppléants qui ont été élus à ces postes.

Autorité supérieure de levée du secret professionnel

Les cinq organisations citées plus haut ont également été invitées à proposer un représentant et un suppléant pour participer à cette autorité et Pro Mente Sana a une représentante dans cette instance.

Valais

Commission cantonale pour la sécurité des patients et la qualité des soins

Pro Mente Sana a été sollicitée pour participer à la Commission cantonale pour la sécurité des patients et la qualité des soins. Nathalie Narbel, Secrétaire générale, y a été nommée par le Conseil d'Etat pour représenter les intérêts des patients.

RÉSEAU HANDICAP

Conférence des organisations faitière de l'aide privée aux handicapés (DOK)

Le travail au sein des groupes de défense d'intérêt, au niveau romand et fédéral, est essentiel pour faire avancer la cause et les droits de personnes handicapées psychiques. Pro Mente Sana Suisse romande participe donc régulièrement aux réunions et aux travaux de la DOK.

Commission de politique sociale d'AGILE

Pro Mente Sana participe également aux réunions de la Commission de politique sociale d'AGILE Entraide Suisse Handicap.

TRAVAUX AVEC LES INSTITUTIONS PSYCHIATRIQUES

Rencontres entre associations et Service de psychiatrie adulte, HUG

Pro Mente Sana participe, depuis plusieurs années, aux rencontres entre les associations et le service de psychiatrie adulte des HUG, représenté par les responsables de différents secteurs, médical, infirmier, social et administratif. L'objectif de ces réunions est de faire progresser la connaissance réciproque, de débattre de thématiques importantes et de collaborer sur des projets précis afin de développer un partenariat entre la direction de l'hôpital et les associations de patients, de proches ou de défense d'intérêts des malades.

Participation au comité de gestion du département de psychiatrie, HUG

Pro Mente Sana participe à la préparation des réunions organisées par le comité de gestion du département de psychiatrie.

Société suisse de psychiatrie sociale, section romande

Pro Mente Sana est membre du comité de la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale et collabore à l'organisation des manifestations de cette société.

PRESTATIONS POUR L'ENCOURAGEMENT À L'ENTRAIDE

«Troubles psychiques et associations: regards, ressources» – cours de formation donné en collectif et film documentaire

En partenariat avec des associations de personnes concernées (ATB&D, AETOC, L'Expérience, REEV) et des associations de proches (Le Relais, Biceps), Pro Mente Sana organise et pilote un cours à l'intention des professionnels de la santé qui a pour objectif de présenter des témoignages de personnes concernées et d'ainsi démontrer l'utilité de l'expertise des malades. Ce cours a été dispensé en 2009 dans le cadre de la formation continue des HUG, Hospice général, à la Haute Ecole de travail social.

Eu égard au nombre croissant des cours donnés, une association, PSYFOR/Psyfor, soutenue par Pro Mente Sana a été créée pour s'occuper de la recherche de fonds et de la réalisation d'un film documentaire à vocation pédagogique. Ce film, réalisé en 2009, propose des témoignages de personnes ayant des troubles psychiques et montre comment cette expérience peut constituer un savoir. Ce film souligne également l'importance du réseau associatif. En effet, ce dernier offre l'opportunité aux personnes concernées de reprendre une place de citoyen.

Projet Alliance contre La dépression

Pro Mente Sana a été associée par le canton de Genève à une réflexion sur le projet «Alliance contre la dépression», projet qui devrait se développer dans les prochaines années au niveau cantonal. Dans ce cadre, l'association Dialogai a élaboré, avec le soutien de Pro Mente Sana, le projet Blues-out. Un portail Internet, à l'intention de la population homosexuelle, a été mis en ligne afin d'apporter des informations sur les maladies psychiques, de donner des moyens de reconnaître certains symptômes et d'accéder à une aide et des soins. Pro Mente Sana a soutenu l'équipe de Dialogai dans l'élaboration de ce projet et a garanti la validité des contenus.

GREPSY, groupe de rencontre et d'échange en santé psychique

Pro Mente Sana a participé aux réunions du GREPSY en 2009.

Editée par le GREPSY, à l'initiative et sous la direction de Pro Mente Sana en 2003 et 2005, la brochure *Troubles psychiques, carnet d'adresses genevois* présente les ressources associatives en santé mentale à Genève. Elle a connu un large succès et il convenait d'élaborer une nouvelle édition. La recherche de financement a commencé et abouti en 2008 et la troisième version de ce document a été préparée en 2009 et paraîtra en 2010.

Pro Mente Sana recense également les données dans le but de compléter et maintenir à jour le site Internet www.grepsy.ch présentant en ligne le contenu de la brochure.

AETOC

En 2009, Pro Mente Sana a accompagné l'association AETOC (association d'entraide de personnes souffrant de troubles obsessionnels-compulsifs) dans l'élaboration de matériel destiné à faire connaître l'association.





Rapport de l'organe de révision à
L'assemblée générale des membres de

PRO MENTE SANA
Association Romande
Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Association Romande PRO MENTE SANA, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

./.



-page 2-

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, en particulier la RPC 21. De plus, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, en particulier aux dispositions du CO, de la LGAF, LSGAF, LIAF, et aux directives étatiques en vigueur ainsi qu'aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art 728 CO et art.11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al.1 chiff.3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Par ailleurs, nous confirmons que les dispositions de la fondation ZEW0 sont remplies.

Genève, le 12 avril 2010

EXPERCO PARTENAIRES S.A.

Nicole MENU
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Bernard WEBER
Expert-réviseur agréé

Annexes : - comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

(avec chiffres comparatifs 2008)

ACTIF	2009	2008
	<i>Frs</i>	<i>Frs</i>
Actifs circulants		
Liquidités	57'258.57	62'233.18
Liquidités projet GREPSY	20'805.16	20'021.16
Comptes de régularisation actif		
Charges payées d'avance	9'798.55	8'806.80
Produits à recevoir	19'319.05	8'020.35
<i>Sous-total</i>	<i>29'117.60</i>	<i>16'827.15</i>
Total des actifs circulants	107'181.33	99'081.49
Actifs immobilisés		
Immobilisations corporelles	4'773.10	2.00
Immobilisations financières - dépôt garantie	8'764.15	8'739.40
Total des actifs immobilisés	13'537.25	8'741.40
TOTAL DE L'ACTIF	120'718.58	107'822.89
PASSIF	2009	2008
	<i>Frs</i>	<i>Frs</i>
Capitaux étrangers		
Créancier Etat de Genève (traitement résult.)	17'106.35	-
Charges à payer	13'443.35	24'140.12
Fonds pour projet GREPSY	20'805.16	20'021.16
Total des capitaux étrangers	51'354.86	44'161.28
Capital de l'organisation		
Capital libre (résultats cumulés)	63'661.61	61'475.55
Résultat de l'exercice	5'702.11	2'186.06
Total capital de l'organisation	69'363.72	63'661.61
TOTAL DU PASSIF	120'718.58	107'822.89

COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE**DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2009**

(avec budget 2009 et chiffres comparatifs 2008)

	2009	2008	Budget 2009
	<i>Frs</i>	<i>Frs</i>	<i>Frs</i>
PRODUITS			
Subventions et cotisations			
Subvention OFAS	249'749.40	242'517.00	246'853.00
Subvention canton de Genève	205'000.00	205'000.00	205'000.00
Subvention Ville de Genève	-	-	-
Subvention autres villes et communes	3'700.00	500.00	2'200.00
Subvention Fondation Wilsdorf	5'000.00	-	-
Cotisations des membres	12'120.00	9'500.00	8'000.00
Dons	4'079.00	1'130.00	-
Total subventions et cotisations	479'648.40	458'647.00	462'053.00
Autres produits			
Vente de publications	-	200.00	-
Produits/remboursements divers	7'990.15	7'150.80	-
Honoraires perçus	5'926.95	3'424.25	-
Total autres produits	13'917.10	10'775.05	12'000.00
TOTAL DES PRODUITS	493'565.50	469'422.05	474'053.00
TOTAL DES CHARGES	469'336.54	450'158.99	489'833.00
Résultat intermédiaire 1	24'228.96	19'263.06	-15'780.00
Résultat financier			
Intérêts créanciers	158.75	141.63	100.00
Frais bancaires et postaux	-387.25	-134.93	-500.00
Total résultat financier	-228.50	6.70	-400.00
Charges d'amortissement			
Amortissements	-1'192.00	-	-
Autres résultats			
Charges hors exploitation	-	-17'083.70	-
Total autres résultats	-	-17'083.70	-
RESULTAT AVANT RÉPARTITION	22'808.46	2'186.06	-16'180.00

Part de subvention non dépensée à restituer	-17'106.35	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5'702.11	2'186.06

Fonds pour publications

Solde à nouveau au 01.01	-	12'300.00
<i>Dépenses :</i>		
frais d'édition	-	11'865.50
frais d'envoi brochures	-	434.50
Solde Fonds pour publications au 31.12	-	-

Fonds pour projet GREPSY

Solde à nouveau au 01.01	20'021.16	51.11
<i>Recettes :</i> subventions diverses	1'000.00	20'000.00
<i>Dépenses :</i> frais gestion du site	-216.00	29.95
Solde Fonds GREPSY au 31.12	20'805.16	20'021.16

CHARGES	2009	2008	Budget 2009
	<i>Frs</i>	<i>Frs</i>	<i>Frs</i>
Charges salariales			
Salaires et charges sociales			
Salaires	305'821.38	293'679.60	292'381.00
./i. remboursement assurances	-30'117.20	-25'397.80	-
Charges sociales	55'548.72	52'068.58	58'352.00
<i>Sous-total salaires et charges sociales</i>	<i>331'252.90</i>	<i>320'350.38</i>	<i>350'733.00</i>
Autres frais de personnel			
Formation	-	2'175.00	3'000.00
Frais divers de personnel	1'088.05	871.40	1'000.00
Frais de déplacement	1'844.30	2'198.00	3'500.00
Frais de congrès et représentation	1'394.10	2'206.55	3'000.00
<i>Sous-total autres frais de personnel</i>	<i>4'326.45</i>	<i>7'450.95</i>	<i>10'500.00</i>
Total charges salariales	335'579.35	327'801.33	361'233.00

LUFEB

Publicité, annonces journaux	1'135.48	46.50	1'000.00
Site internet	5'230.65	195.00	6'000.00
Production flyers	2'823.85	7'822.05	1'000.00
Brochures et dépliants	28'643.40	27'236.10	20'000.00
Lettres trimestrielles	24'964.02	22'611.20	26'000.00
Frais associatifs	322.85	722.48	1'000.00
Soutien à des projets	1'696.60	395.95	6'000.00
<i>Sous-total LUFEB</i>	<i>64'816.85</i>	<i>59'029.28</i>	<i>61'000.00</i>

Frais de locaux

Loyer et chauffage	31'872.35	35'106.80	35'700.00
Entretien, réparation et nettoyage	4'570.45	3'818.80	4'500.00
Entretien et réparation du matériel	-	-	200.00
Assurances choses et RC	699.00	699.00	700.00
Services industriels	908.85	932.80	1'000.00
<i>Sous-total frais de locaux</i>	<i>38'050.65</i>	<i>40'557.40</i>	<i>42'100.00</i>

Frais administratifs

Fournitures de bureau	5'649.45	1'987.30	3'900.00
Petit mobilier de bureau	344.70	452.80	1'000.00
Téléphone et Internet	6'158.50	4'824.00	5'600.00
Affranchissement	4'093.02	2'411.24	3'000.00
Photocopies	1'245.09	957.72	1'000.00
Journaux et documentation	4'447.33	3'382.62	4'500.00
Informatique	1'785.65	2'240.35	2'000.00
Frais administratifs divers	2'815.95	2'814.95	2'000.00
Honoraires (fiduciaire)	4'350.00	3'700.00	2'500.00
<i>Sous-total frais administratifs</i>	<i>30'889.69</i>	<i>22'770.98</i>	<i>25'500.00</i>

Total autres charges	133'757.19	122'357.66	128'600.00
TOTAL CHARGES	469'336.54	450'158.99	489'833.00

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

	2009 Frs	2008 Frs
Résultat de l'exercice	5'702.11	2'186.06
Austements pour:		
Amortissements	1'192.00	0.00
Augmentation/(Diminution) de la provision pour publication	0.00	-12'300.00
Augmentation/(Diminution) des éventuelles réserves	0.00	0.00
Flux de fonds avant variation du fonds de roulement (Capacité d'autofinancement)	6'894.11	-10'113.94
(Augmentation)/Diminution des charges payées d'avance	-991.75	-1'777.67
(Augmentation)/Diminution des produits à recevoir	-11'298.70	3'148.80
Augmentation/(Diminution) des fournisseurs	0.00	-4'223.70
Augmentation/(Diminution) du passif de régularisation	-10'696.77	17'697.15
Affectation/(Dissolution) fonds affectés au projet GREPSY	784.00	19'970.05
1 Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	-15'309.11	24'700.69
Désinvestissement/(Investissement) en immobilisations corporelles	-5'963.10	0.00
Désinvestissement/(Investissement) en immobilisations financières	-24.75	-34.75
+ 2 Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-5'987.85	-34.75
= Variation nette des disponibilités	-21'296.96	24'665.94
Soit:		
Existant final des disponibilités	78'063.73	82'254.34
./. Existant initial des disponibilités	-82'254.34	-57'588.40
= Variation des disponibilités Amélioration/(Détérioration)	-4'190.61	24'665.94

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Exercice 2009	Solde au 1.1.2009 Frs	Dotation 2009 Frs	Utilisation 2009 Frs	Solde au 31.12.2009 Frs
Capital de l'organisation				
Capital libre	63'661.61	22'808.46		86'470.07
Fonds libres	0.00			0.00
Fonds pour publications	0.00			0.00
Total capital de l'organisation	63'661.61	22'808.46	0.00	86'470.07
Capital des fonds				
Fonds affectés pour projet GREPSY	20'021.16	1'030.00	-245.95	20'805.21
Total capital des fonds	20'021.16	1'030.00	-245.95	20'805.21
Exercice 2008	Solde au 1.1.2008 Frs	Dotation 2008 Frs	Utilisation 2008 Frs	Solde au 31.12.2008 Frs
Capital de l'organisation				
Capital libre	31'475.55	2'186.06	30'000.00	63'661.61
Fonds libres	30'000.00		-30'000.00	0.00
Fonds pour publications	12'300.00		-12'300.00	0.00
Total capital de l'organisation	73'775.55	2'186.06	-12'300.00	63'661.61
Capital des fonds				
Fonds affectés pour projet GREPSY	51.11	20'000.00	-29.95	20'021.16
Total capital des fonds	51.11	20'000.00	-29.95	20'021.16

REMERCIEMENTS

Les activités de l'association romande Pro Mente Sana sont rendues possibles grâce au soutien de l'Office fédéral des assurances sociales et de l'Etat de Genève, Département de la solidarité et de l'emploi. Pro Mente Sana remercie également les communes, les fondations et les particuliers qui, par leurs dons, encouragent ses activités et montrent par là qu'ils apprécient les efforts entrepris en faveur des personnes souffrant de troubles psychiques.

SECRETARIAT DE PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

SECRETARIAT GENERAL

M^{me} Nathalie NARBEL, M.A.,

philosophe et historienne des religions

CONSEIL JURIDIQUE

M^{me} Shirin HATAM, LL.M.,

juriste, titulaire du brevet d'avocat

CONSEIL PSYCHOSOCIAL

M^{me} Ariane ZINDER-JEHEBER, M.A.,

psychologue diplômée OSP

M^{me} Esther HARTMANN, M.A.,

psychologue clinicienne diplômée

ADMINISTRATION

M^{me} Catherine BRANDT,

secrétaire comptable

Association romande PRO MENTE SANA

Rue des Vollandes 40

1207 Genève

Tél. : 0840 0000 60 (tarif local)

Fax : 022 718 78 49

E-mail: info@promentesana.org

www.promentesana.org

CP 17-126679-4

PRO MENTE SANA

Pro Mente Sana est une organisation qui défend les droits et les intérêts des malades psychiques. Elle propose un service de conseil téléphonique à l'intention des personnes concernées, des proches et des professionnels, portant sur des questions juridiques ou psychosociales, autour de la maladie psychique et de la santé mentale. Elle promeut et soutient l'entraide, informe et sensibilise le public et intervient dans les débats politiques et sociaux. Pro Mente Sana est la seule organisation à défendre globalement les droits et les intérêts des malades psychiques indépendamment de toute structure d'accueil et de soins.

Permanence téléphonique (lundi, mardi et jeudi: 10 h-13 h)
gratuite et anonyme :

Conseil juridique: 0840 0000 61 (tarif local)

Conseil psychosocial: 0840 0000 62 (tarif local)

Pro Mente Sana
Rue des Vollandes 40
1207 Genève
Tél. : 0840 0000 60 (tarif Local)
Fax : 022 718 78 49

E-mail: info@promentesana.org
www.promentesana.org
CP 17-126679-4

pro mente sana

Avec le soutien de la République
et canton de Genève



Le label de qualité Zewo, attribué aux organisations d'utilité publique, garantit la transparence et l'utilisation scrupuleuse, efficace et économique des dons versés.